



# Projet 2012

## Amendements proposés par la fédération du Nord

### **Reconnaissance et consolidation de l'économie sociale et solidaire**

Proposé par Roland DEQUIDT, de la section de Cambrai

#### **Localisation de l'amendement :**

I- Redresser la France et proposer un nouveau modèle de développement

1 produire plus, produire autrement

1.3 Faire le choix de la compétitivité par l'innovation et la qualité

1.3.4 valoriser l'économie sociale et solidaire

Fin du 1e §

#### **Type de modification**

Ajout

#### **Texte de l'amendement**

Nous donnerons aux Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (Cress) un rôle équivalent à celui des chambres consulaires pour les domaines qui les concernent, en leur attribuant des moyens nouveaux pour leurs fonctionnements.

Les financements des associations seront mieux sécurisés, notamment pour celles qui œuvrent dans le domaine de l'éducation populaire, du lien social et de l'insertion. Un travail de réflexion sur ce sujet sera mené dès notre arrivée aux responsabilités, en partenariat avec les organismes représentatifs de ce secteur.

Dans les marchés publics, la clause d'insertion sera rendue progressivement obligatoire.

### **Le choix des emplois verts**

Proposé par le secrétariat fédéral aux solidarités et à la citoyenneté (Patrick KANNER) et par le groupe de travail Emploi (Pierre de SAINTIGNON)

#### **Localisation de l'amendement :**

I- Redresser la France et proposer un nouveau modèle de développement

2 Travailler mieux pour vivre mieux

2.1 Combattre le chômage

2.1.1 Le défi de l'emploi des jeunes

Après le premier tiret

## **Type de modification :**

Ajout

## **Texte de l'amendement :**

- Nous ferons le choix de l'innovation en aidant des nouveaux emplois verts liés à la conversion des bâtiments en éco-bâtiments, au déploiement des filières de traitement des déchets, aux économies d'énergies.

## **Un pacte emploi des jeunes par région**

Proposé par le groupe de travail Emploi (Pierre de SAINTIGNON)

### **Exposé des motifs**

Nous devons mettre en place un grand plan en faveur de l'emploi des jeunes, qui ne pourra pas être fait uniquement au niveau de l'Etat. En effet, il n'est pas possible de mettre en place une politique de l'emploi cohérente en la déconnectant des bassins d'emplois.

C'est au niveau régional que les travailleurs cherchent la garantie de l'emploi, et ce sont les régions qui ont mis en place les schémas les plus efficaces que la recentralisation est en train de détruire. L'Etat est incapable d'assurer la formation professionnelle, de mettre en relation les entreprises et les hommes, d'assurer à l'échelle d'un territoire un développement économique. Comment pourrait-il le faire en secrétant des normes identiques pour Lille et pour Marseille ?

La pensée libérale économique est aujourd'hui en crise car elle n'ose pas lier la nécessité de la régulation et d'une souple et révisable planification. Cependant, la réponse à cela ne pourra venir d'une centralisation excessive.

Il est évident aujourd'hui que dans le système capitaliste, le marché aggrave les inégalités, pousse à la concentration, favorise les forts et affaiblit les faibles, encourage la spéculation. Il apparaît tout aussi évident que c'est par une politique économique planifiée que la volonté politique pourra détruire tous ces dangers.

L'important est donc d'organiser la production à travers la planification. Mais une planification territorialisée qui reconnaît la nécessité de centres de décisions multiples : entreprises, régions, équilibrant le pouvoir central. Une planification ferme dans la volonté, mais flexible dans ses moyens.

C'était d'ailleurs l'objectif principal de la mise en place de la décentralisation par le gouvernement de Pierre Mauroy. Décentralisation qui s'était accompagnée à l'époque des contrats de Plan Etat/Région qui avaient pour but d'organiser de manière cohérente la production au plus près des bassins de développement économique.

Fort de ce constat, nous devons mettre en place dans l'ensemble des régions, des contrats de plan Etat/Région autour d'un pacte pour l'emploi des jeunes à l'image de ce qu'a mis en place la Région Nord Pas-de-Calais.

### **Localisation de l'amendement :**

1- Redresser la France et proposer un nouveau modèle de développement

2 Travailler mieux pour vivre mieux

2.1 Combattre le chômage

2.1.1 Le défi de l'emploi des jeunes

Après le premier tiret et l'amendement précédent

**Type de modification :**

Ajout

**Texte de l'amendement :**

C'est au niveau régional que les travailleurs cherchent la garantie de l'emploi, ce sont les régions qui ont mis en place les schémas les plus efficaces. Forts de ce constat, nous mettrons en place dans l'ensemble des régions des contrats de plan Etat/Région autour d'un pacte pour l'emploi des jeunes.

<b>Donner une perspective aux chômeurs de longue durée</b>
--

Proposé par Rémi PAUVROS

**Localisation de l'amendement :**

I. Redresser la France et proposer un nouveau modèle de développement

2. Travailler mieux pour vivre mieux

2.1 Combattre le chômage

Après la partie 2.1.3 Lutter contre les licenciements boursiers

*Page 11*

**Type de modification :**

Ajout

**Texte de l'amendement :**

2.1.4 Donner une perspective aux chômeurs de longue durée

Un chômeur de longue durée est un actif au chômage depuis plus d'un an. Au niveau national, les chômeurs de longue durée représentent 30 % des demandeurs d'emploi. Ce chiffre grimpe jusqu'à 42 % dans les zones les plus touchées par la crise économique.

Cette situation préoccupante, qui touche aussi les femmes, a plusieurs conséquences. Elle provoque un mal-vivre pour l'intéressé et son entourage et un rejet social qui alimente le populisme d'extrême-droite.

Nous devons recréer les conditions d'insertion de ce public en créant :

- un fond territorial d'insertion qui servirait en particulier à verser le RSA directement à l'employeur, permettant de mutualiser les moyens ;
- des emplois d'utilité publique, notamment en matière de développement durable.

Cette mesure pourrait concerner 500 000 personnes en France.

Le nouveau salarié aurait par conséquent un statut, une rémunération due au travail et la société tirerait un véritable bénéfice de ces emplois d'utilité publique.

## Rapport du Smic et des aides sociales

Proposé par Rémi PAUVROS

### Localisation de l'amendement :

- I. Redresser la France et proposer un nouveau modèle de développement
- 3. Mettre la finance au service de l'économie pour mieux partager les richesses
- 3.1 Nous donnons les moyens d'améliorer les salaires et mieux partager les richesses
- 3.1.1 Organiser une conférence salariale annuelle

Page 12 – 2<sup>e</sup> §

### Type de modification :

ajout

### Texte de l'amendement :

Nous réaffirmerons qu'il est nécessaire de revaloriser le SMIC afin d'assurer le minimum de rémunération pour répondre aux besoins primordiaux. Le SMIC devra être supérieur au cumul d'aide sociale possible.

## Un budget européen à la hauteur de nos ambitions

Proposé par le groupe de travail Europe (Gilles PARGNEAUX – Anne WETZEL)

### Exposé des motifs :

L'Europe qui place l'emploi, la croissance, l'éducation, le progrès social et environnemental au cœur de son ambition, doit se lancer dans une politique ambitieuse d'investissement. Cependant, sans les ressources et recettes fiscales nécessaires, elle ne pourra pas s'engager dans cette voie.

### Localisation de l'amendement :

- I- Redresser la France et proposer un nouveau modèle de développement
  - 4 Remettre la France au cœur de l'Europe et l'Europe dans le cœur des Européens
  - 4.1 Sortir l'Europe de la crise
  - 4.1.1 Doter l'Europe de mécanismes de gouvernance économique
- 3<sup>e</sup> §, après « le traitement différencié des dépenses d'avenir ... vers la préparation du futur »

### Type de modification :

Ajout

### Texte de l'amendement :

- la création d'une fiscalité environnementale européenne au service d'une politique européenne d'environnement ambitieuse, soucieuse de l'impact social des bouleversements écologiques, capable de préserver notre environnement, pour faire de l'Europe le leader mondial de l'économie verte ;
- une contribution plus décisive de la banque européenne d'investissement (BEI) au financement des politiques d'investissement, en particulier en matière d'infrastructure

énergétique. Elle doit également être en capacité d'emprunter directement à la Banque centrale européenne (BCE).

- L'augmentation des ressources de l'Union européenne à environ 2% du RNB de chaque Etat membre ;

## **Construire ensemble une Europe solidaire**

Proposé par le groupe de travail Europe (Gilles PARGNEAUX – Anne WETZEL)

### **Exposé des motifs :**

Construire ensemble une Europe solidaire, c'est aussi assurer un minimum vital aux plus démunis, lutter contre l'illettrisme, intégrer les personnes handicapées et faire de la réduction de la pauvreté une priorité européenne.

### **Localisation de l'amendement :**

I- Redresser la France et proposer un nouveau modèle de développement

4 Remettre la France au cœur de l'Europe et l'Europe dans le cœur des Européens

4.1 Sortir l'Europe de la crise

4.1.2 Remettre la solidarité et le progrès social au cœur du projet européen

Après le 3<sup>e</sup> §

### **Type de modification :**

Ajout

### **Texte de l'amendement :**

La solidarité européenne doit également protéger les plus pauvres et les plus vulnérables et leur assurer un minimum vital. Nous voulons faire de la lutte contre l'illettrisme une priorité européenne. Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir bénéficier partout en Europe d'allocations sociales adaptées à leurs besoins et d'une intégration en milieu ordinaire, scolaire, social, professionnel selon leur choix. Une Europe solidaire ne peut se construire sans réduction de la pauvreté en assurant une vie dans la dignité pour tous.

Les ressources trop faibles consacrées au Fond social européen (FSE) doivent être augmentées pour en faire un instrument plus déterminant dans l'innovation sociale et la création d'emplois à l'échelle européenne.

Une politique européenne de santé et de protection des consommateurs qui renforce les droits des patients en matière de remboursement et d'indemnisation en cas de scandale sanitaire s'impose.

Construire une Europe plus solidaire doit aussi permettre d'intégrer les populations roms dans nos sociétés. La mesure transitoire adoptée par la France interdisant aux ressortissants roumains et bulgares l'accès au marché du travail doit être levée pour ne pas condamner les roms à la pauvreté. Le FSE peut aussi contribuer de façon plus décisive à des initiatives pour faire accéder les roms à l'emploi. Chaque Etat membre peut être contraint à mettre en place une stratégie nationale pour l'intégration des roms dans un contexte où les collectivités locales sont seules à prendre en charge ses questions face à l'absence de stratégie nationale qui ne soit pas celle de la stigmatisation.

## **Une politique renouvelée en termes d'immigration**

Proposé par le groupe de travail Europe (Gilles PARGNEAUX – Anne WETZEL)

### **Exposé des motifs :**

Il est indispensable de créer une plus grande justice entre Etats membres par la mise en place d'un système commun d'asile et la révision de l'accord de Dublin.

### **Localisation de l'amendement :**

- I- Redresser la France et proposer un nouveau modèle de développement
  - 4 Remettre la France au cœur de l'Europe et l'Europe dans le cœur des Européens
  - 4.1 Sortir l'Europe de la crise
  - 4.1.2 Remettre la solidarité et le progrès social au cœur du projet européen
- Après le 3<sup>e</sup> §, à la suite de l'amendement précédent

### **Type de modification :**

Ajout

### **Texte de l'amendement :**

L'Union européenne doit mettre à disposition des Etats membres des ressources financières, comme le Fonds Européen pour les Réfugiés, et permettre une répartition équilibrée des flux migratoires, en lien avec les caractéristiques du marché du travail de chaque Etat membre.

## **Le citoyen européen au cœur du projet socialiste**

Proposé par le groupe de travail Europe (Gilles PARGNEAUX – Anne WETZEL)

### **Exposé des motifs :**

Il semble essentiel de construire un projet de citoyenneté européenne pour agir en faveur d'un retour de la confiance des citoyens européens. Le renforcement de l'échange et la mobilité ouverte à tous les citoyens doivent devenir une réalité.

### **Localisation de l'amendement :**

- I- Redresser la France et proposer un nouveau modèle de développement
- 4 Remettre la France au cœur de l'Europe et l'Europe dans le cœur des Européens
- 4.2 Du carburant et un moteur pour l'Europe

### **Type de modification :**

Ajout

### **Texte de l'amendement :**

Ajouter une partie **4.2.3 Revitaliser la démocratie européenne**

Pour beaucoup de citoyens, l'Union européenne reste une abstraction éloignée de leur vie de tous les jours. Afin de combler le fossé qui existe entre les citoyens et l'Europe, cette dernière doit devenir une réalité politique et un espace démocratique auquel le citoyen prend part.

Une réponse à la crise de confiance peut être trouvée par l'action citoyenne au niveau européen, comme par exemple à travers le droit de « pétition au Parlement européen sur un sujet relevant des domaines d'activité de l'Union et qui le ou la concerne directement » (art.227 du traité de Lisbonne). Si une pétition recueille plus d'un million de signatures, la commission compétente au sein du Parlement européen est obligée de faire une réponse publique et argumentée. Les citoyens peuvent ainsi exercer une pression démocratique sur leurs représentants. Qui plus est, le droit de pétition est utile pour faire avancer des législations européennes protégeant les travailleurs et l'environnement.

Investir l'espace européen comprend également un renforcement des droits syndicaux comme ceux des salariés et des comités d'entreprise. La participation des salariés aux processus de décision au niveau de groupes européens doit être renforcée, et les droits des comités d'entreprise européens élargis. Une plus grande protection des consommateurs européens - par exemple sous forme de « groupes d'action » - est à instaurer. Un statut européen de l'association peut être un autre outil pour investir l'espace citoyen européen.

La mobilité pendant les études ou lors d'une formation, la mobilité professionnelle doivent devenir accessibles à tous les citoyens européens. Le dispositif Erasmus doit être étendu à l'ensemble des étudiants. Sur le modèle d'Erasmus, des programmes d'aides à la mobilité des apprentis et des adultes en formation de l'Union Européenne seront créés. Des médias transfrontaliers et transnationaux doivent être encouragés ainsi que l'information sur les autres pays de l'Union européenne. L'Europe doit se donner les moyens financiers d'une aide à la mobilité. Le développement de l'apprentissage des langues est par ailleurs indispensable à une mobilité accessible au plus grand nombre. Une meilleure reconnaissance des diplômes entre Etats membres s'impose.

## **Un service public de la petite enfance**

Proposé par le groupe de travail Education (Yves DURAND)

### **Localisation de l'amendement :**

II – Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

1. Donner un avenir à la jeunesse, préparer l'avenir grâce à la jeunesse

1.1 Accompagner et éduquer les enfants dès le plus jeune âge

Entre le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> §

### **Type de modification :**

Ajout

### **Texte de l'amendement :**

En maternelle, des enseignant-e-s spécialement formé-e-s appliqueront une pédagogie propre. Comme à l'école élémentaire mais de manière plus systématique, ils travailleront en équipe pluridisciplinaires avec des psychologues, des orthophonistes... pour détecter et prévoir les problèmes potentiels de chaque enfant.

Afin de permettre une transition personnalisée entre la famille, la crèche et l'école maternelle, le service public de la petite enfance doit se faire en partenariat entre l'Education nationale et les communes, dans le cadre de contrats éducatifs.

## **Contrats éducatifs locaux**

Proposé par le groupe de travail Education (Yves DURAND)

### **Localisation de l'amendement :**

II – Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

1. Donner un avenir à la jeunesse, préparer l'avenir grâce à la jeunesse

1.2 Changer l'école pour la réussite de tous

Après le 1<sup>er</sup> §

### **Type de modification :**

Ajout

### **Texte de l'amendement :**

Nous proposerons de systématiser la mise en place de contrats éducatifs par commune, entre l'Education nationale, les municipalités et les associations, avec des incitations financières pour les communes qui s'engageraient dans ce processus. Les parents devront être intégrés aux plans éducatifs définis dans le cadre de ces contrats.

## **Pour la réussite de chaque jeune : un nouveau pacte éducatif**

Synthèse de propositions de Patrick KANNER, Pierre de SAINTIGNON et Yves DURAND

### **Localisation de l'amendement :**

II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

1 Donner un avenir à la jeunesse, préparer l'avenir grâce à la jeunesse

1.2 Changer l'école pour la réussite de tous

Fin du 1<sup>er</sup> § - p 22

### **Type de modification :**

Remplacement

### **Texte de l'amendement :**

Remplacer :

Cette tâche exige qu'une grande concertation soit menée dès 2012 avec les personnels de l'éducation, les parents et les partenaires de l'école.

Par :

Cette tâche exige qu'une grande concertation soit menée dès 2012 avec les personnels de l'éducation, les parents, les partenaires de l'école et les collectivités locales (communes, Départements, Régions).

## Pour la réussite de chaque jeune : un nouveau pacte éducatif

Proposé par Didier DUFOUR, de la section de Lezennes

### Localisation de l'amendement :

II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

1 Donner un avenir à la jeunesse, préparer l'avenir grâce à la jeunesse

1.2 Changer l'école pour la réussite de tous

1.2.2 Affirmer le rôle de l'école sur l'ensemble du territoire

2<sup>e</sup> §

### Type de modification :

Remplacement

### Texte de l'amendement :

Remplacer :

Dans de nombreux quartiers populaires, la ségrégation scolaire est un danger quand elle n'est pas déjà une réalité. Pour que l'éducation reste nationale, des changements sont impératifs. Nous mettrons en place une modulation de la dotation de moyens, non par zones, mais par établissement en fonction des catégories sociales.

Par :

Dans de nombreux quartiers populaires, la ségrégation scolaire est un danger quand elle n'est pas déjà une réalité. Pour que l'éducation reste nationale, des changements sont impératifs. Nous mettrons en place une modulation de la dotation de moyens, en tenant compte plus finement des réalités de chaque établissement ou école dans son contexte (caractéristiques de la population, contraintes liées au territoire) et en concertation avec les collectivités locales. Cette mesure est à relier avec les politiques en faveur des quartiers en grande difficulté (Cf. page 47).

## La création d'un passeport de compétences personnalisé

Proposé par le groupe de travail Jeunesse (Olfa LAFORCE, Mélissa MENET)

### Exposé des motifs :

Objectif : permettre de valoriser les compétences apprises à travers l'éducation non formelle – valoriser l'engagement des jeunes. Création d'un support qui serait reconnu comme le CV lors des entretiens d'embauche.

### Localisation de l'amendement :

II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

1 Donner un avenir à la jeunesse, préparer l'avenir grâce à la jeunesse

1.4 Aider la jeunesse à construire sa vie

Après le 2<sup>e</sup> §

**Type de modification :**

Ajout

**Texte de l'amendement :**

Le découragement d'un jeune face à la recherche d'un emploi se ressent d'autant plus quand il n'a pas de diplôme qualifiant. Chaque investissement de son temps, de son énergie et de ses idées est pourtant une compétence mis à profit de la société. Nous proposons donc d'intégrer les acquis permis par l'éducation non formelle, populaire dans le cadre de la formation en prenant en compte les engagements, les initiatives et l'investissement de chaque jeune (délégué de classe, pratiques sportives collectives, séjours autonomes...) dans un passeport de compétences personnalisé, qui lui permettra de faire reconnaître les compétences acquises et son savoir-faire.

<b>Planning familial</b>
--------------------------

Proposé par le secrétariat fédéral aux solidarités et à la citoyenneté (Patrick KANNER)

**Localisation de l'amendement :**

II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

1 Donner un avenir à la jeunesse, préparer l'avenir grâce à la jeunesse

1.4 Aider la jeunesse à construire sa vie

1.4.1 Améliorer l'accès des jeunes à la santé et au logement

Fin du dernier §

**Type de modification :**

Ajout

**Texte de l'amendement :**

Nous renforcerons les moyens des associations de planning familial.

<b>Aide à l'autonomie des jeunes</b>
--------------------------------------

Proposé par le groupe de travail Emploi (Pierre de SAINTIGNON)

**Exposé des motifs**

Le Parti socialiste doit insister lourdement sur la question de l'emploi des jeunes. La jeunesse n'est pas une classe sociale, mais, en dépit de la diversité des situations vécues, se dégage une aspiration commune : celle de l'autonomie, c'est-à-dire en capacité d'assumer leurs choix, que ceux-ci soient de vie, d'études, professionnels.

Répondre à cette aspiration, ça ne veut pas briser la famille, bien au contraire, c'est même de nature à apaiser les tensions au sein des familles entre des jeunes qui « veulent voler de leurs ailes » comme le faisait leurs parents au même âge, et des parents qui appliquent bien souvent le principe « qui paie décide ». Or, la situation de dépendance des jeunes se prolonge, que ce soit au niveau du logement, ou du premier emploi.

L'autonomie correspond à l'idéal socialiste d'émancipation : faire que chacun soit libre, acteur de sa vie, au sein d'une collectivité solidaire. Or, l'accès à l'autonomie ne va plus de pair avec le premier emploi. Tout d'abord parce que la jeunesse est devenue un temps long et plus seulement une période de transition : on ne peut plus simplement promettre l'avenir aux jeunes, mais on doit leur permettre de vivre leur présent. Ensuite, parce que le premier emploi ne rime pas toujours avec stabilité et ressources suffisantes.

Les jeunes n'ont pas besoin d'un empilement de dispositifs et de beaucoup plus que d'un revenu minimum. Ce qui doit être porté aujourd'hui c'est une politique publique permettant l'autonomie financière en fonction des besoins et ressources de chacun mais aussi l'autonomie de projet au moyen d'un suivi adapté à chaque situation. Parce que chaque jeune doit avoir les mêmes chances d'acquérir son autonomie, de construire sa vie, le droit à l'autonomie doit être universel.

Est-ce de l'assistanat ? Assurément non. D'une part critiquer une telle mesure de progrès social sur le plan de l'assistanat, c'est choisir un angle d'attaque libéral. Toute mesure de protection a des effets pervers, mais il faut avoir le courage de les assumer, et surtout de les comparer aux avancées majeures qu'ils procurent. D'autre part, sur le plan du discours, assister quelqu'un, ce n'est pas un mal, qui plus est dans une société violente : ceux qui ont des responsabilités n'ont-ils pas des kyrielles d'assistants. Assister les plus faibles pour les émanciper, voilà une ambition socialiste.

Est-ce injuste de vouloir aider tous les jeunes ? Assurément non. D'une part parce que c'est bien une génération qui est touchée par la précarité et la déqualification, et qui fait les frais d'un rejet des jeunes par la société, de telle sorte que la jeunesse est quasiment un risque au sens de ce qui fonde le système français de sécurité sociale, c'est-à-dire une situation qui prive d'un revenu du travail et dont l'individu n'est pas responsable. D'autre part, parce qu'il s'agit d'individualiser cette allocation en fonction de la situation réelle d'autonomie.

Face à la réalité qui place un jeune sur cinq en situation de pauvreté, la société a le devoir d'inventer une nouvelle façon de les aider à construire leur vie. Une nouvelle conception de la solidarité intergénérationnelle, qui doit passer par la redistribution collective.

Ainsi, quand la solidarité familiale fait défaut, la solidarité nationale se doit de prendre le relais, afin que chaque jeune soit en capacité de réaliser ses projets. Car l'enjeu est ici : un contrat d'autonomie n'est pas seulement une aide financière, il place au cœur de sa démarche le projet du jeune. C'est pour cela que le contrat d'autonomie doit comprendre un suivi individualisé, afin d'aider le jeune s'orienter, trouver les formations dont il a besoin, réaliser un projet associatif. Le contrat autonomie n'est donc pas un RMI jeune. Les jeunes le refusent par ailleurs, car ils ne souhaitent pas débiter dans la vie via un système d'assistance qui ne soit connecté ni à l'emploi, ni à la formation.

Nous avons besoin d'une logique globale, de l'éducation à l'entrée dans la vie active : ce contrat d'autonomie y répond en évitant le grand gaspillage des talents et des qualifications qui a cours dans notre pays, qu'il soit lié aux abandons d'études dans les catégories populaires ou à la déqualification des jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

Faisons le pari de la jeunesse : nous n'avons pas le choix. Opposons la défiance de la droite envers les jeunes, à la confiance et à la considération que la gauche doit leur faire : c'est en misant sur les jeunes que l'on pose les pierres d'une société meilleure, qu'on bâtit un avenir.

## **Localisation de l'amendement :**

II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

1 Donner un avenir à la jeunesse, préparer l'avenir grâce à la jeunesse

1.4 Aider la jeunesse à construire sa vie

1.4.2 Construire le parcours vers l'autonomie pour tous les jeunes

2<sup>e</sup> §

**Type de modification :**

Modification

**Texte de l'amendement :**

Remplacer :

Regroupant l'ensemble des aides existantes (aides au logement, bourses sur critères sociaux...), elle permettra aux jeunes de réussir leurs études. Elle sera placée sous conditions de ressources.

Par :

Financée par une réforme de la fiscalité de la famille, aujourd'hui anti-redistributive, elle regroupera l'ensemble des aides existantes (aides au logement, bourses sur critères sociaux...) et devra être fondée sur la demande et les besoins des jeunes. Afin de garantir la justice sociale, son montant sera individualisé. Elle sera attribuée sous condition de ressources et conditionnée à une déclaration fiscale autonome.

Ce contrat d'autonomie pourrait ouvrir le droit à un crédit de 12 trimestres (soit un total de 3 ans) de formation, utilisable sur une période de 5 ou 6 ans avec une obligation de formation et l'immersion au sein d'entreprises partenaires.

Ce contrat d'autonomie doit comprendre un suivi individualisé, afin d'aider le jeune s'orienter, trouver les formations dont il a besoin, réaliser un projet associatif.

<b>Aide à l'autonomie des jeunes</b>
--------------------------------------

Proposé par la section de Lezennes

**Localisation de l'amendement :**

II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

2 Des droits réels, des choix personnels

2.1 L'accès au logement : le droit à un logement décent pour tous

**Type de modification :**

Modification

**Texte de l'amendement :**

Remplacer :

La politique de la droite a malheureusement aggravé la situation : tandis que l'État a réduit ses crédits pour la construction de logements sociaux, les politiques d'accès à la propriété ont contribué à la hausse du prix du m<sup>2</sup>. Les dispositifs du type « Scellier » (dans le prolongement des « Borloo » et autres « Robien ») ont alimenté la spéculation et sont autant de cadeaux fiscaux coûteux pour les investisseurs, sans réelle contrepartie ni vraie régulation du secteur.

Par :

La politique de la droite a malheureusement aggravé la situation : tandis que l'État a réduit ses crédits pour la construction de logements sociaux, les politiques d'accès à la propriété ont contribué à la hausse du prix du m<sup>2</sup>. Les dispositifs du type « Scellier » (dans le

prolongement des « Borloo » et autres « Robien ») ont alimenté la spéculation et sont autant de cadeaux fiscaux coûteux pour l'Etat et qui ne bénéficient qu'aux seuls investisseurs, sans réelle contrepartie ni vraie régulation du secteur.

## Renforcement de la loi SRU

Proposé par le groupe de travail logement (René VANDIERENDONCK, Didier MANIER, Audrey LINKENHELD)

### Localisation de l'amendement :

II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

2 Des droits réels, des choix personnels

2.1 L'accès au logement : le droit à un logement décent pour tous

2.1.1 Produire des logements en masse, confortables et accessibles

2<sup>e</sup> §

### Type de modification :

Complément

### Texte de l'amendement :

Nous renforcerons la loi SRU : les exigences en matière de construction de logements sociaux seront étendues à 25 % (dont 15 % de logements très sociaux) et élargies aux espaces périurbains. Les communes contrevenantes seront lourdement pénalisées : *nous multiplierons par 5 les amendes des communes qui ne respectent pas le quota. Toute nouvelle ouverture d'urbanisation sera interdite tant que des mesures correctrices ne seront pas prises.*

## Logements adaptés à la perte d'autonomie

Proposé par le secrétariat fédéral aux solidarités et à la citoyenneté (Patrick KANNER)

### Localisation de l'amendement :

II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

2 Des droits réels, des choix personnels

2.1 L'accès au logement : le droit à un logement décent pour tous

2.1.1 Produire des logements en masse, confortables et accessibles

Après le 4<sup>e</sup> §

### Type de modification :

Ajout

## **Texte de l'amendement :**

Nous soutiendrons l'investissement à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.  
Nous mobiliserons les bailleurs sociaux sur la construction de logement adaptables.

<b>Lutte contre la spéculation foncière</b>
---

Proposé par le groupe de travail logement (René VANDIERENDONCK, Didier MANIER, Audrey LINKENHELD)

## **Exposé des motifs :**

La crise du logement se fait ressentir partout en France et en particulier dans la région Nord Pas de Calais qui concentre 10 % des demandes nationales en termes de logements sociaux et très sociaux.

En guise de réponse, le projet 2012 défend l'idée de « construire plus, construire social et construire durable ». Plusieurs priorités portent concrètement sur la problématique du logement :

12) Pour alléger la facture énergétique des Français, nous réinvestirons une partie des superprofits des groupes pétroliers dans des aides à l'isolation, le développement des énergies renouvelables et la mise en place de tarifs sociaux pour le gaz et l'électricité.

13) Pour stopper l'envolée des loyers, nous plafonnerons leur montant lors de la première location ou à la relocation, notamment dans les zones de spéculation immobilière.

14) Pour aider les jeunes adultes à se loger et à se soigner afin qu'ils réussissent leurs études, nous créerons une allocation d'étude sous condition de ressources.

Il faut également faire référence aux travaux du Forum des idées sur la ville du XXIème siècle, à l'Appel pour une autre politique du logement et au texte de la convention pour l'égalité réelle qui ont alimenté la réflexion du Parti sur le logement.

Lors de la réunion du groupe de travail « logement » le 2 mars 2011, plusieurs thématiques ont été abordées : la nécessité de mieux réguler le secteur du logement, d'aller plus loin dans la construction et la réhabilitation face aux insuffisances du dispositif de l'ANRU, les réponses à la précarité énergétique mais aussi le logement des jeunes et la lutte contre l'habitat indigne.

A partir des travaux du PS et de notre groupe de travail, le secrétariat fédéral au logement a formulé plusieurs propositions de nature à préciser ou compléter le projet 2012.

## **Localisation de l'amendement :**

II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

2 Des droits réels, des choix personnels

2.1 L'accès au logement : le droit à un logement décent pour tous

2.1.2 Agir sur l'ancien pour réguler le marché et rendre le foncier disponible pour construire

A la suite du 2e §

## **Type de modification :**

Ajout

**Texte de l'amendement :**

Pour lutter contre la spéculation sur le prix du foncier, la plus-value réalisée par le propriétaire lorsqu'un terrain est déclaré constructible sera redistribuée à la collectivité.

<b>Lutte contre la rétention foncière</b>
---

Proposé par le groupe de travail logement (René VANDIERENDONCK, Didier MANIER, Audrey LINKENHELD)

**Localisation de l'amendement :**

II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

2 Des droits réels, des choix personnels

2.1 L'accès au logement : le droit à un logement décent pour tous

2.1.2 Agir sur l'ancien pour réguler le marché et rendre le foncier disponible pour construire

A la suite de l'amendement précédent

**Type de modification :**

Ajout

**Texte de l'amendement :**

Pour mettre fin à la rétention foncière, un terrain déclaré constructible devra obligatoirement être bâti dans les 5 ans.

<b>Lutte contre les logements vacants</b>
---

Proposé par le groupe de travail logement (René VANDIERENDONCK, Didier MANIER, Audrey LINKENHELD)

**Localisation de l'amendement :**

II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

2 Des droits réels, des choix personnels

2.1 L'accès au logement : le droit à un logement décent pour tous

2.1.2 Agir sur l'ancien pour réguler le marché et rendre le foncier disponible pour construire

3e §

**Type de modification :**

Complément

**Texte de l'amendement :**

Complément à la phrase suivante :

Pour éviter que des logements restent vides, nous élargirons la taxe sur les logements laissés vacants à l'ensemble des agglomérations et dans les zones de pénurie, et nous la rendrons plus forte et plus progressive.

## **Logements vacants**

Proposé par le secrétariat fédéral aux solidarités et à la citoyenneté (Patrick KANNER)

### **Exposé des motifs :**

Nous voulons aider au développement de l'offre locative en logements privé, hors agglomération. Pour cela, nous mettrons en œuvre deux actions complémentaires : Cf. deux amendements ci-dessous.

### **Localisation de l'amendement :**

II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

2 Des droits réels, des choix personnels

2.1 L'accès au logement : le droit à un logement décent pour tous

2.1.2 Agir sur l'ancien pour réguler le marché et rendre le foncier disponible pour construire

Après le 3<sup>e</sup> §

### **Type de modification :**

Ajout

### **Texte de l'amendement :**

Nous favoriserons la remise sur le marché des milliers de logements vacants actuels à destination des populations les moins aisées. Des structures dédiées permettront la remise en état des logements réquisitionnés aux normes HQE.

## **Servitude de taille de logements**

Proposé par le groupe de travail logement (René VANDIERENDONCK, Didier MANIER, Audrey LINKENHELD)

### **Localisation de l'amendement :**

2 Des droits réels, des choix personnels

2.1 L'accès au logement : le droit à un logement décent pour tous

2.1.2 Agir sur l'ancien pour réguler le marché et rendre le foncier disponible pour construire

Après le 5<sup>e</sup> §

### **Type de modification :**

Ajout

**Texte de l'amendement :**

Pour éviter les multiplications de petits et très petits logements dans certains quartiers de nos villes, nous instaurerons des servitudes de taille permettant aux familles de trouver une surface adaptée.

<b>Garanties des risques locatifs</b>
---------------------------------------

Proposé par le secrétariat fédéral aux solidarités et à la citoyenneté (Patrick KANNER)

**Localisation de l'amendement :**

II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

2 Des droits réels, des choix personnels

2.1 L'accès au logement : le droit à un logement décent pour tous

2.1.2 Agir sur l'ancien pour réguler le marché et rendre le foncier disponible pour construire

Après le 4<sup>e</sup> §

**Type de modification :**

Ajout

**Texte de l'amendement :**

Une garantie spécifique sera proposée aux propriétaires qui accepteront de réserver leurs logements à ceux dont les revenus sont les plus modestes, en contrepartie d'un plafonnement du montant des loyers.

<b>Rapport du Smic et des aides sociales</b>
--

Proposé par Rémi PAUVROS

**Localisation de l'amendement :**

II. Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

2. Des droits réels, des choix personnels

2.3 L'accès à la protection sociale

2.3.1 L'accès à la santé la carte vitale plutôt que la carte bleue

Page 29 – 6e §

**Type de modification :**

Modification

**Texte de l'amendement :**

Remplacer :

À condition, dans le même temps, de faire reculer des maladies qui augmentent aujourd'hui, comme les allergies, le stress au travail ou la maladie d'Alzheimer et de mieux prévenir les risques psycho-sociaux et la souffrance au travail.

Par :

A condition, dans le même temps, de faire reculer les maladies qui augmentent aujourd'hui comme les allergies, le stress au travail, la maladie d'Alzheimer ou celles provoquées par le chômage longue durée. Il nous faut prendre en compte les pathologies provoquées par la grande précarité. Elles nécessitent un parcours individualisé des publics avec, par exemple, la généralisation des diagnostics Santé.

## Gouvernance des hôpitaux

Proposé par Rémi PAUVROS

### **Localisation de l'amendement :**

- II. Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle
  - 2. Des droits réels, des choix personnels
  - 2.3 L'accès à la protection sociale
  - 2.3.1 L'accès à la santé la carte vitale plutôt que la carte bleue
- Page 30 – dernier §*

### **Type de modification :**

Ajout

### **Texte de l'amendement :**

Le mode de gouvernances des hôpitaux serait démocratisé, permettant ainsi la prise en compte du concept du patient responsable et non pas du soin suivi.

## Equipes pluridisciplinaires ambulatoires

Proposé par le secrétariat fédéral aux solidarités et à la citoyenneté (Patrick KANNER)

### **Localisation de l'amendement :**

- II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle
  - 2 Des droits réels, des choix personnels
  - 2.3 L'accès à la protection sociale
  - 2.3.1 L'accès à la santé : la carte vitale plutôt que la carte bleue
- Dernier §, après la 4<sup>e</sup> phrase

### **Type de modification :**

Ajout

### **Texte de l'amendement :**

Nous créerons des équipes pluridisciplinaires ambulatoires pouvant intervenir dans les établissements pour répondre aux insuffisances périodiques de personnel.

## Soutenir les aidants

Proposé par le secrétariat fédéral aux solidarités et à la citoyenneté (Patrick KANNER)

### **Localisation de l'amendement :**

II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

2 Des droits réels, des choix personnels

2.3 L'accès à la protection sociale

2.3.3 Un nouveau droit à la compensation de la perte d'autonomie tout au long de la vie

Fin du 5<sup>e</sup> §

### **Type de modification :**

Ajout

### **Texte de l'amendement :**

Nous créerons un label qualité pour les structures d'aide à domicile. Nous favoriserons le développement d'accueils de jour ou d'hébergement temporaire pour les aidants familiaux.

## Renforcer la démocratie sociale

Proposé par le groupe de travail Emploi (Pierre de SAINTIGNON)

### **Exposé des motifs :**

L'analyse du travail en miette, de la situation des travailleurs pauvres, de la précarisation de l'emploi, doit permettre une relance indispensable du dialogue social, avec les organisations syndicales, mais au-delà des organisations sociales dans de nouvelles méthodes à inventer.

La deuxième nécessité est d'engager une réflexion sur la gouvernance des entreprises pour la rendre moins dépendante de la seule finance. Pour cela, il nous faut renforcer la démocratie sociale.

### **Localisation de l'amendement :**

II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

4 Une puissance publique réhabilitée, décentralisée et efficace

4.1 Un état conforté dans ses missions et modernisé

4.1.4 Un état partenaire

4<sup>e</sup> §

### **Type de modification :**

Ajout

### **Texte de l'amendement :**

(Cette phrase à la fin du 4<sup>e</sup> §) Il apparaît ainsi primordial de renforcer le pouvoir des comités d'entreprises au sein de celles-ci en rendant obligatoire la présence de membres du CE au comité de direction.

Le système actuel de représentativité des syndicats, où seules cinq organisations sont présumées représentatives, crée une inégalité de traitement et freine la reconnaissance au niveau national de forces syndicales nouvelles dont l'émergence est pourtant incontestable sur le terrain. Seul le résultat des élections professionnelles devrait permettre de désigner les organisations syndicales légitimes à négocier et signer des accords avec le patronat et l'Etat.

Le système actuel d'entrée en vigueur des accords collectifs gagnerait à être modifié. Il se fait actuellement au détriment de l'unité syndicale, puisqu'il suffit de convaincre la plus petite des organisations minoritaires pour que l'accord s'applique, comme ce fut le cas de manière flagrante en juin 2003, pour les intermittents du spectacle...

Pour renforcer la légitimité des accords collectifs, ceux-ci doivent refléter la position d'une majorité des salariés. Ainsi, seuls les accords majoritaires devraient être valides. Le résultat des élections professionnelles, semble le critère le plus démocratique pour mesurer cette audience.

## **Une véritable politique jeunesse**

Proposé par le groupe de travail Jeunesse (Olfa LAFORCE, Mélissa MENET)

### **Exposé des motifs :**

Objectif : créer les conditions d'une politique jeunesse qui permette des actions cohérentes.

### **Localisation de l'amendement :**

II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

4 Une puissance publique réhabilitée, décentralisée et efficace

4.1 Un Etat conforté dans ses missions et modernisé

4.1.4 Un état partenaire

Après le 6e §

### **Type de modification :**

Ajout

### **Texte de l'amendement :**

La politique en direction des jeunes ne doit plus être transversale, enfouie derrière une politique de tranche d'âge ou de multiples plans et dispositifs. Nous remettrons en place un véritable Ministère de la Jeunesse.

Une nouvelle interface entre ce dernier, les ministères de la Culture, des Sports et de l'Education permettra de mettre en place un « plan du temps libre », développant de manière pédagogique l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, ainsi que la citoyenneté et l'engagement des jeunes. Pour cela, un partenariat devra être construit avec les associations, notamment d'éducation populaire.

## **Concomitance des élections locales**

Proposé par le groupe de travail sur la décentralisation et la modernisation de nos institutions (Bernard DEROSIER, Bernard ROMAN)

### **Localisation de l'amendement :**

II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

4 Une puissance publique réhabilitée, décentralisée et efficace

4.3 Un nouvel acte de la décentralisation

4.3.2 Clarifier les compétences, simplifier l'organisation territoriale

Après le 3<sup>e</sup> §

### **Type de modification :**

Ajout

### **Texte de l'amendement :**

La suppression du conseiller territorial supposera le rétablissement des deux élections au plan départemental et régional, qui seront organisées le même jour. Cette concomitance pourra être étendue à toutes les élections territoriales (communes et intercommunalités – Départements et Régions).

## **Transfert de la gestion des universités**

Proposé par le groupe de travail sur la décentralisation et la modernisation de nos institutions (Bernard DEROSIER, Bernard ROMAN)

### **Exposé des motifs :**

La clarification des compétences doit conduire à s'interroger d'une part sur l'élargissement du champ actuel des compétences des collectivités, d'autre part sur l'éventuel redéploiement des compétences existantes entre les différents niveaux de collectivités.

### **Localisation de l'amendement :**

II- Retrouver la justice pour bâtir l'égalité réelle

4 Une puissance publique réhabilitée, décentralisée et efficace

4.3 Un nouvel acte de la décentralisation

4.3.2 Clarifier les compétences, simplifier l'organisation territoriale

A la suite de l'amendement précédent

### **Type de modification :**

Ajout

### **Texte de l'amendement :**

Les compétences sur les collèges et les lycées seront désormais assurées globalement par les conseils généraux. Nous étudierons avec les conseils régionaux la possibilité de décentraliser les équipements universitaires vers les régions, à l'image de ce qui avait été réalisé pour les collèges et les lycées en 1982-83.

<b>Mode de scrutin du Sénat</b>
---------------------------------

Proposé par le groupe de travail sur la décentralisation et la modernisation de nos institutions (Bernard DEROSIER, Bernard ROMAN)

### **Exposé des motifs :**

Le mode de scrutin sénatorial reste une anomalie qu'il faudra rectifier.

### **Localisation de l'amendement :**

III Rassembler les Français et renouer avec la promesse républicaine

3 Renouveler notre démocratie

3.1 Répondre aux demandes démocratiques

3.1.1 Rendre la démocratie plus représentative

3<sup>e</sup> §

### **Type de modification :**

Modification

### **Texte de l'amendement :**

Remplacer :

La représentativité des Assemblées parlementaires sera améliorée par l'introduction d'**une dose de proportionnelle** qui supposera un redécoupage de la carte électorale. La part de scrutin proportionnel sera également élargie au Sénat pour les départements qui élisent au moins trois Sénateurs. Le collège électoral des Sénateurs sera rééquilibré en faveur des départements et des régions : ainsi la Chambre haute deviendra-t-elle celle des territoires.

Par :

La représentativité des Assemblées parlementaires sera améliorée par l'introduction d'**une dose de proportionnelle** qui supposera un redécoupage de la carte électorale. Le scrutin proportionnel sera étendu au Sénat à l'ensemble des départements. Le collège électoral des Sénateurs sera rééquilibré en faveur des départements et des régions : ainsi la Chambre haute deviendra-t-elle celle des territoires.

## **La place des jeunes dans les associations et structures jeunes**

Proposé par le groupe de travail Jeunesse (Olfa LAFORCE, Mélissa MENET)

### **Exposé des motifs :**

Les jeunes revendiquent, proposent, contestent. Il faut maintenant leur donner les moyens d'agir concrètement, d'en faire des acteurs responsables de la société.

Cet amendement a pour objectif de favoriser la participation des jeunes dans les décisions les concernant et provoquer leur intérêt pour l'engagement.

### **Localisation de l'amendement :**

III Rassembler les Français et renouer avec la promesse républicaine

3 Renouveler notre démocratie

3.1 Répondre aux demandes démocratiques

3.1.3 Rendre la démocratie plus participative

Après le dernier §

### **Type de modification :**

Ajout

### **Texte de l'amendement :**

**Nous ferons en sorte que la jeunesse soit partie prenante de son avenir.** Une réelle politique jeunesse se doit d'affirmer la jeunesse comme porteuse d'avenir, ressource positive et contributive du développement social/sociétal. Pour cela, il convient de valoriser le potentiel des jeunes et de les impliquer dans les processus décisionnels et démocratique, le tout dans une approche consultative.

Dans ce cadre, les jeunes pourraient s'impliquer et siéger directement au sein des instances de débats et de décisions de l'association qui les encadre ou de l'équipement qui les accueille (exemple des Points informations jeunesse, des Missions locales, des Espaces de jeunesse, des Centres sociaux...).